

La plateforme BISCEm vous propose :



**Et si on parlait de ...
Droit et éthique animaliers**

**Par Lucille Boisseau-Sowinski,
Brigitte Rault
et Gérard Terrier**

**Mardi 18 décembre 2018, 13h45-17h00
Amphi A, Fac. méd/pharma, Limoges**

Lucille Boisseau-Sowinski, maître de conférence en droit privé à l'Université de Limoges, est spécialiste du droit animalier, droit privé de l'environnement et membre expert du groupe de travail sur le bien-être animal de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Brigitte Rault, vétérinaire, est responsable du bureau des modèles animaux à l'INSERM, et représente l'INSERM dans la commission nationale de l'expérimentation animale (CNEA – commission consultative auprès des ministres chargés de l'agriculture et de la recherche) et dans le groupement d'intérêt scientifique pour la promotion des méthodes alternatives (GIS FRANCOPA).

Gérard Terrier, PUPH anesthésiste-réanimateur, responsable des soins palliatifs au CHU de Limoges, est président du comité d'éthique en expérimentation animale 33 (C2EA-33, comité régional d'éthique sur l'expérimentation animale du Limousin ou CREEAL).

Cette demi-journée de conférences entre dans le champ de la formation continue sur la règle des 3R, obligatoire pour toute personne utilisant des animaux à des fins scientifiques (directive 2010/63/UE). Une attestation de présence sera délivrée aux personnes ayant signé la liste d'émargement qui circulera le jour J.